

Rencontre avec le nouveau DRFIP, Mr GARNIER

Notre nouveau Directeur Régional, Laurent GARNIER, qui a pris ses fonctions le lundi 4 juillet, a proposé à l'ensemble des organisations syndicales, représentées par leurs secrétaires départementaux respectifs, une audience collégiale ce jeudi 7 juillet.

Se présentant comme une personne ouverte au dialogue social et reconnaissant l'importance des syndicats, notamment dans leur rôle qui permet de faire remonter les choses au plus près du terrain, il a donc tenu à réunir toutes les OS dès les premiers jours de ses prises de fonction.

Pour la CFTC c'est un signal positif, le dialogue social est l'outil incontournable qui doit permettre de progresser dans l'intérêt des agents, il doit être ancré dans la réalité, l'honnêteté et la confiance.

Le DG a par ailleurs précisé que sa porte était ouverte pour toute demande individuelle.

Après une brève introduction, dans laquelle il a tenu à préciser qu'il avait pleinement conscience qu'il arrivait en poste dans un département où le NRP, selon ses dires, « était quasiment terminé » et que notre Direction allait faire face à un besoin accru de formation (agents de tous grades et chefs de poste) .

Puis il a rapidement laissé la parole aux différentes OS afin qu'elles puissent l'interpeller sur les problématiques actuelles, en grande partie liées au NRP.

Le premier point abordé par les forces en présence a concerné le nombre de vacances d'emplois dans le département ; en effet, a été rappelé que les projections de la DG établissaient un nombre de vacances d'emplois de plus de 120 au 31 décembre 2022 pour le département du Bas-Rhin.

Mr Daas a notamment rappelé que ces projections ne tenaient pas compte des mouvements de mutations qui ont eu lieu entre temps, qui pourvoient le département de plusieurs dizaines d'agents C et B, auxquels nous pourrions ajouter de futurs emplois contractuels (11 en catégorie C et 6 en catégorie B).

Il a été rappelé à Mr Daas que le recrutement de contractuels, bien que permettant de pourvoir les services en emplois vacants, n'était en rien satisfaisant et que les OS restaient unanimement pour le recrutement par voie de concours.

Une fois abordé le sujet du problème de la restructuration des services, avec environ 50 % des agents du département qui auront été amenés à effectuer un mouvement lors du NRP, notre nouveau DRFIP a insisté sur le fait qu'il avait parfaitement conscience que les nombreuses restructurations amenaient nécessairement des complications, au niveau de la perte de compétences comme des mutations « par défaut ».

Il a notamment tenu à préciser que dans ce cadre délicat, il conviendrait que la Direction apporte un appui particulier au suivi et à la formation des nouveaux agents, tout comme des chefs de poste, qui peuvent parfois se sentir dépassés par l'ampleur de la tâche face aux missions inédites et aux nouvelles façons de travailler qui leur sont imposées.

Une fois encore, selon Mr GARNIER, « le fait que NRP touche à sa fin est une chance ».

Pour la CFTC il conviendra de juger cela à moyen et long terme, une bonne partie des dégâts étant déjà faite, mais au-delà du bénéfice du doute que nous pouvons lui laisser, il faudra juger sur pièce si cela se traduit dans les faits.

Un autre sujet d'actualité abordé concernait le problème des ENFiP. Les structures perdent dans leur majorité de plus en plus de postes chaque année, cependant les promotions tendent à devenir de plus en plus conséquentes, les ENFiP sont « saturées », et selon les dires de la Direction 67, cela semble être un problème insoluble. Les départs en retraite massifs auxquels nous assistons depuis quelques années et qui n'ont pas vocation à se tarir, seraient, selon leurs prévisions, un problème de quelques années, cinq ans tout au plus, ce qui ne pourrait justifier la nécessité d'investir dans la création d'une ou plusieurs autres écoles.

La CFTC ne peut constater que le nombre de départ en retraite croissant parallèlement à une quantité de recrutements insuffisante sera pénalisant pendant encore au moins cinq ans.

A ce sujet, notre nouveau DRFIP a tenu à préciser que ce n'était pas pour autant qu'il voyait le recrutement d'agents contractuels comme une panacée, ce mode de recrutement selon lui doit rester quelque chose qui doit pallier aux manques de façon ciblée, et n'ayant aucunement vocation à se démocratiser.

Pour la CFTC c'est aux agents du département de juger à moyen terme de la sincérité de cette déclaration, le doute restant permis.

Ces opérations dénoncent un manque de pragmatisme récurrent à la DGFIP, on essaie de combler les trous après les départs des agents, alors que les départs en retraite sont comptablement prévisibles. Il est dommage que ce soit les personnels qui doivent essayer de réparer ces manques. Entre les postes vacants non pourvus, les départs à la retraite, le recrutement au compte goutte de fonctionnaires, l'arrivée de contractuels payés au lance pierre... La gestion des RH de la DGFIP devient catastrophique, et ce sont les agents qui en paye le prix.

Le dernier gros sujet abordé lors de cette entrevue et selon la volonté de notre nouveau Directeur, est de mettre l'accent sur l'accueil.

Conscient des statistiques nationales, il a néanmoins été étonné de constater que les chiffres, dans le Bas-Rhin et depuis les trois dernières années, ont montré qu'à contrario des moyennes nationales, les contribuables sollicitaient plus nos services, de façon physique, qu'avant 2019.

En cela, Mr GARNIER entend se baser sur la feuille de route 2022 de la DG ainsi que sur les conventions signées par les acteurs locaux.

Cela a été l'occasion de discuter de la performance et de la pertinence des Maisons France Service, ***bien que nos adhérents se douteront que du point de vue de la Direction, cet aspect du NRP est une réussite, là où sur le terrain, les choses sont moins chatoyantes que ce qu'il pourrait paraître.***

Avant de clore cet entretien collégial, il a été demandé à notre nouveau Directeur de se prononcer sur l'avenir de l'équipe de renfort et sur sa façon d'envisager son utilité. Avec Mr May, ils ont également tenu à rappeler que contrairement aux modifications que nous pouvons voir notamment au niveau du Haut-Rhin, pour ne parler que d'un département frontalier, il n'était nullement question de modifier ce qui fait l'attrait principal de l'EDR et de son fonctionnement, ni de « sédentariser » ses effectifs.

L'EDR aura toujours son rôle de flexibilité et d'appui au réseau, sur place, dans les postes, là où les services ont le plus besoin de ses agents.

La CFTC restera extrêmement vigilante sur ce point.

Alexandre Vincent
secrétaire départemental adjoint
CFTC DRFIP67